

EUROPE PPDC

Lundi 07 septembre 2009

REORGANISATION:

Décidons de nos jours de repos !

Les organisations syndicales ont été reçues ce lundi 7 septembre 2009 en audience afin d'avancer sur les futurs horaires de la PPDC Europe. Si pour le S3C dont l'ACT, la suppression du samedi travaillé semble satisfaire tout le monde, avec, les choses ne sont pas les mêmes pour la collecte. En effet, c'est surtout autour des jours de congé glissants et imposés sur des périodes de 12 semaines que le débat s'organise!

AU SERVICE S3C

A L'ACT, les agents nous avaient alertés sur le fait qu'en cas de fort trafic, l'avancée de la fin de vacation pourrait amener des dépassements d'horaires. La CFDT en a donc fait la remarque lors de cette réunion. Réponse de la direction : « La baisse de trafic est telle que les agents finiront dans les temps impartis. » La CFDT jugera sur pièce et restera vigilante pour que cela soit toujours le cas.

Pour la collecte

www.efdtsfae.or

La directrice de la PPDC a rappelé que le scénario basé sur des cycles de 12 semaines ne serait mis en place qu'avec un accord local signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant à elle seule ou à plusieurs au minimum 30% des suffrages lors des élections. De plus, pour être valide, cet accord ne doit pas être dénoncé par une ou plusieurs organisations syndicales totalisant 50% au moins des votes des salariés. Dans cette optique, une proposition d'accord a été donnée à l'ensemble des organisations syndicales.

- ⊗ La CFDT a remarqué que ce projet d'accord était ramené à 9 mois, soit 3 cycles de 12 semaines. Cela signifie qu'un groupe d'agent, dans l'état actuel des choses, aurait ses repos de cycles tombant un mardi, un mercredi puis un jeudi. Pour la CFDT, l'un de ces repos doit être décalé soit vers un lundi, soit vers un vendredi, pour que ces agents puissent, eux aussi, bénéficier d'un long week-end de 3 jours.
- ⊗ Un autre point du projet d'accord a attiré l'attention de la CFDT. En effet, dans l'article 3, il est stipulé, en résumé, que pour des nécessités de services, ce jour de repos figé pouvait être modifié sous réserve d'un délai de prévenance de 7 jours. Même si cette notification est légale, la CFDT demande que l'on puisse allonger ce délai et que tout soit fait pour éviter au maximum d'en avoir recours.

- ⊗ De plus, l'ensemble des organisations syndicales a fait état que les agents étaient fort attachés aux jours de repos qu'ils pouvaient poser suivant leurs choix. Et non de manière imposée sur une période de 12 semaines. Pour l'instant le scénario n'en fait pas état. Il est donc important que l'ensemble des organisations syndicales s'unisse pour arracher le libre choix du jour de repos dans les limites prévues par la loi.
- ⊗ Un dernier point suscite des interrogations pour la CFDT. Et cela a été largement relayé par le personnel. Il s'agit du travail du samedi. Si nous ne pouvons nier les avancées tant pour l'ACT que pour les collecteurs (moins de samedis travaillés), nous nous interrogeons sur l'organisation du travail de fin de semaine. Moins d'agents présents le samedi nécessite forcément de revoir les taches de chacun. Pour la CFDT, il est donc important de clarifier les choses afin de ne pas dégrader les conditions de travail en fin de semaine.

La CFDT reste à votre écoute pour savoir quelle suite donner à cette proposition d'accord concernant un cycle de travail sur 12 semaines avec un jour de repos glissant sur la période.

Comme vous avez pu le remarquer, la CFDT passe désormais sur la PPDC Europe tous les jeudis. N'hésitez pas à venir nous en parler et échanger. Nous sommes présents pour vous écouter et pour relayer vos demandes.

Il est important que vous ne laissiez personne décider à votre place...

Tout le monde doit avoir son mot à dire. N'hésitez pas à nous solliciter.

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris © 01.40.29.82.00 Mail : contact@cfdtsf3c.org

Contact: Frédéric CLIN 06.30.29.52.94

Avec la CFDT, SOYONS

